

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 janvier 2021

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt et un le **14 janvier, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur

-----  
Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

06 janvier 2021

Membres présents :

Date de la réunion :

14 janvier 2021

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Corinne GARCIA, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Christophe THORIN

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN,

Pouvoirs :

Marie-Agnès FERET a donné pouvoir à Corinne GARCIA  
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU  
Karine MICHOT a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE  
Vincent ROBIN a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI

N°01.2021

Membres titulaires excusés : Yann BOURSEGUIN, Claire GRANGER, Pascal HUGUET

Objet de la délibération :

Membres absents : Claude DENIS, Régine VASSAUX

**Administration Générale –  
Désignation des représentants  
élus pour siéger au GIP  
Informatique des centres de  
gestion**

Assistait également à la réunion Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher

François FROMET a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration la délibération n°42.2016 du 24 novembre 2016 relative à l'adhésion volontaire du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) au Groupement d'Intérêt Public (GIP) informatique des centres de gestion.

Pour information des membres, le Président rappelle les éléments suivants :

Missions du GIP :

- mettre en œuvre le schéma directeur national des systèmes d'informations réalisé par la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) et l'actualiser ;

.../...

- proposer aux Centres de Gestion (CDG) et aux Centres Interdépartementaux de Gestion (CIG) une assistance informatique stratégique et fonctionnelle pour faire évoluer leur propre système d'information en cohérence avec les systèmes d'information des autres CDG et des partenaires de la fonction publique territoriale ;
- se substituer aux coopérations informatiques inter-CDG existantes qui le souhaitent après avoir assuré la neutralité financière de ce transfert ;
- intégrer des applications développées et proposées par l'un ou l'autre des CDG ou CIG au regard de leur intérêt pour l'ensemble des membres, après avoir assuré la neutralité financière de ce transfert ;
- développer les facultés de réponse des centres et l'e-administration aux services des Collectivités ;
- organiser des achats groupés dans le domaine informatique en exigeant dans les cahiers des charges des spécificités fonctionnelles et techniques adaptées aux besoins des CDG et CIG ;
- mener des actions de Recherche et Développement (R et D) : développer et mettre à disposition des membres de nouvelles applications informatiques adaptées aux besoins des CDG et CIG ;
- promouvoir ses actions et réalisations auprès des pouvoirs publics (Etat, Collectivités Territoriales, Etablissements Publics).

#### **Adhésion au GIP :**

L'adhésion volontaire au GIP se réalise sur la base d'un "socle commun" à l'ensemble des membres, destiné à couvrir le fonctionnement administratif du GIP.

#### **Cotisation et contribution au GIP :**

Le montant de la cotisation annuelle des CDG adhérents au GIP, couvrant le coût du "socle commun", est calculé en tenant compte du nombre d'agents inscrits sur les listes électorales dans les commissions administratives paritaires du ressort de chaque centre de gestion, pour favoriser l'adhésion de tous les centres.

L'adhésion au "socle commun" ouvre la possibilité d'une utilisation "à la carte" des outils et prestations proposés par le GIP.

Le coût d'utilisation des outils et prestations est supporté par ses seuls utilisateurs, par le biais d'une contribution dont le montant est déterminé en fonction de la palette d'outils utilisés selon les conditions déterminées par l'Assemblée Générale du GIP.

#### **Fonctionnement Institutionnel du GIP :**

En termes de fonctionnement institutionnel, l'Assemblée Générale du GIP est composée de l'ensemble des représentants des membres du Groupement et chaque membre dispose d'une voix.

Aux côtés des CDG et de la Fédération, qui sont « membres actifs », des membres partenaires ont la possibilité d'intégrer le GIP mais la gouvernance est assurée par le Conseil d'Administration du GIP, émanation des centres de gestion.

Les vingt membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale, parmi les représentants des membres actifs, et chaque administrateur dispose d'une voix.

Le Conseil prend les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration est élu parmi les membres du Conseil.

Dans ce cadre, et suite au renouvellement du Conseil d'Administration du CDG 41, il convient de procéder à la désignation de deux membres élus (1 membre titulaire, 1 membre suppléant) pour représenter le CDG 41 au sein de l'Assemblée Générale du GIP.

Le Président propose sa candidature pour être membre titulaire et procède à l'appel à candidatures pour le poste de membre suppléant.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de désigner, en qualité de membre titulaire, auprès du GIP informatique des centres de gestion, Monsieur Eric MARTELLIERE, Président du centre de gestion,
- de désigner, en qualité de membre suppléant, auprès du GIP informatique des centres de gestion, Monsieur Jean-Michel DEZELU,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 22 janvier 2021  
Exécutoire le : 22 janvier 2021

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



A large, stylized blue ink signature of Eric Martelliere is written over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER' and 'CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE'.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 14 janvier 2021

Le Président,

Eric MARTELLIERE

